

**Vision 2018-2028 pour une saine  
gestion des matières résiduelles**

# **Annexe**

## **Tableau des actions 2018-2023**

PILIER	Actions de la première partie de la vision 2018-2028 et du plan de mise en œuvre 2018-2023 du PMGMR		
	N°	Action proposée	Échéancier de réalisation
COHÉRENCE	C1	Rédiger et adopter une vision de la gestion des matières résiduelles pour la ville de Québec	2018
	C2	Élaborer et adopter une politique de gestion interne des matières résiduelles	2018-2022
	C2.1	◦ Mettre sur pied un comité directeur interservices pour piloter la démarche d'adoption	2018
	C2.2	◦ Installer des équipements de tri dans tous les bâtiments municipaux	2018-2020
	C2.3	◦ Offrir une formation obligatoire sur la gestion des matières résiduelles à tous les employés municipaux	2018-2022
	C2.4	◦ Préparer un guide et offrir de l'accompagnement adapté afin de rendre les événements se tenant dans des bâtiments municipaux écoresponsables	2019-2022
	C2.5	◦ S'arrimer à la stratégie interne d'économie d'eau potable afin d'accroître l'accès à l'eau courante et ainsi limiter l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique	2019-2021
	C2.6	◦ Développer une économie circulaire au sein de l'Administration visant la réutilisation/valorisation des matières comme le bois, le verre, les granulats, la terre, les balayures de rue, le mobilier de bureau, etc.	2018-2022
	C3	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action d'approvisionnement responsable	2021-2022
	C4	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à rendre les événements externes pour lesquels la Ville de Québec est partenaire écoresponsables	2020-2022
	C5	Doter la Ville de Québec d'une stratégie d'économie circulaire et faciliter les initiatives chez les partenaires du territoire	2019-2022
	C6	Participer aux démarches gouvernementales concernant l'écoconception des produits et l'élargissement du Programme de responsabilité élargie des producteurs (REP)	2018-2022
	C7	Modifier et appliquer la réglementation afin de respecter les bannissements d'élimination en cours et à venir	2019
	C8	Valoriser, d'ici au démarrage du centre de biométhanisation, 10 000 tonnes de boues municipales déshydratées par année*	2018-2021
	C9	Cesser l'incinération des boues*	2021-2022
	C10	Favoriser le maintien, la bonification et l'élargissement de la consigne à Québec	2018-2022
	C11	Construire une plate-forme multifonctionnelle pour le transbordement, le stockage et la valorisation des matières résiduelles, puis l'opérer	2019-2022
	C12	Analyser la desserte actuelle dans le but de trouver des pistes d'optimisation destinées à limiter le temps de transport	2021
	C13	Poursuivre la valorisation de la vapeur générée par l'incinérateur des déchets et la promouvoir*	2018-2022
	C14	Ajouter 2 brûleurs au gaz naturel dans chacun des 4 fours de l'incinérateur*	2018-2019
	C15	Remplacer l'unité d'addition de charbon activé par 4 unités individuelles à l'incinérateur*	2018
	C16	Poursuivre la recherche et le développement afin de valoriser la totalité des mâchefers (cendres) d'incinération*	2018-2022
C17	Mettre à jour et bonifier les plans d'entretien préventif de l'incinérateur et du centre de tri*	2020	
C18	Mener une campagne de mesure de la performance afin d'évaluer l'impact des actions posées sur les fours de l'incinérateur*	2020	
C19	Financer des projets de recherche universitaire afin d'améliorer les pratiques et le potentiel de valorisation des matières	2019-2022	
C20	Implanter un système de suivi & contrôle des opérations de collecte et de gestion des clientèles*	2018-2022	
C21	Éviter de traiter des matières provenant de l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec	2018-2022	
C22	Diminuer l'empreinte carbone des camions de collecte	2019-2022	

PILIER	Actions de la première partie de la vision 2018-2028 et du plan de mise en œuvre 2018-2023 du PMGMR		
	N°	Action proposée	Échéancier de réalisation
ACCÈS AU TRI	A1	Consolider et poursuivre le travail de déploiement du recyclage auprès des industries, commerces et institutions afin d'y intégrer de saines pratiques en gestion des matières résiduelles	2018-2022
	A1.1	◦ Ajouter deux ressources de type inspecteurs	2019-2022
	A1.2	◦ Ajouter un volet formation des employés et gestionnaires d'industries, commerces et institutions à l'accompagnement effectué	2019-2022
	A2	Analyser en vue d'abolir le volume annuel maximal résidentiel autorisé (3 m <sup>3</sup> ) dans les écocentres	2018
	A3	Via une entente avec un ou plusieurs organismes à but non lucratif (OBNL) spécialisés du territoire, installer des cloches de récupération des vêtements dans les écocentres	2018-2019
	A4	Soutenir financièrement le compostage domestique et communautaire et le vermicompostage	2018-2022
	A5	Octroyer un contrat d'implantation, de gestion et d'entretien de composteurs dans chacun des jardins communautaires présents et à venir sur le territoire	2019-2022
	A6	S'assurer que 100 % des immeubles multilogements non ou inadéquatement desservis le soient	2018-2022
	A6.1	◦ Donner un mandat pour la réalisation d'un portrait de situation exhaustif des équipements de tri dans les immeubles multilogements	2018
	A6.2	◦ Visiter les immeubles multilogements et condos déjà équipés pour s'assurer d'un volume de contenant adéquat en vue d'apporter les modifications le cas échéant. Éduquer les propriétaires et les locataires à une saine gestion des matières résiduelles	2019-2022
	A6.3	◦ Identifier les propriétaires d'immeubles pour lesquels les solutions de récupération sont inexistantes et les accompagner afin qu'ils s'équipent dans des délais raisonnables	2019-2022
	A6.4	◦ Acquérir et implanter les contenants associés aux actions A6.2 et A6.3	2019-2022
	A7	Inciter à la déconstruction responsable en exigeant spécifiquement le dépôt d'un plan de gestion des résidus de chantier lors de toute demande de permis de construction, rénovation et démolition	2021-2022
	A7.1	◦ Produire un guide détaillé, basé sur les meilleures pratiques ici et ailleurs, visant la gestion responsable de résidus de chantier et la déconstruction écologique. S'assurer d'une large diffusion	2020
	A7.2	◦ Travailler avec les responsables des permis pour inclure une section dans le formulaire de demande	2020
	A7.3	◦ Assurer des visites-terrain afin de sensibiliser les promoteurs et citoyens et faire le suivi des travaux effectués en lien avec les plans déposés	2021-2022
	A8	Implanter systématiquement des équipements de tri dans les aires publiques (parcs, bordure de rue, sites touristiques, etc.)	2018-2020
A9	Implanter la collecte des résidus alimentaires auprès des résidences et des industries, commerces et institutions	2021-2022	
A10	Construire le centre de biométhanisation et les équipements associés*	2019-2021	
A11	Mener des projets-pilotes pour trouver les meilleurs moyens d'inciter les résidents de tous les secteurs (plex, multilogement, unifamilial, etc.) et les industries, commerces et institutions à participer à la collecte des résidus alimentaires à venir	2018-2020	
A12	Mener une étude de faisabilité visant l'instauration d'une ressourcerie virtuelle à accès public favorisant le réemploi	2019	
A13	Offrir un service de collecte des encombrants inutilisables gratuit aux organismes de charité reconnus	2019-2022	
A14	Analyser et déployer un mandat visant à organiser des journées de collecte de type écocentres mobiles dans les quartiers denses	2019-2022	
A15	Préparer et construire un nouvel écocentre (citoyens)	2021-2022	
A16	Préparer et construire un écocentre industriel, commercial et institutionnel	2021-2022	
A17	Contribuer à l'amélioration de la performance de gestion des matières résiduelles des écoles du territoire	2018-2022	

PILIER	Actions de la première partie de la vision 2018-2028 et du plan de mise en œuvre 2018-2023 du PMGMR		
	N°	Action proposée	Échéancier de réalisation
RESPONSABILISATION	R1	Mettre sur pied une équipe de ressources entièrement dédiée à l'information, la sensibilisation et l'éducation	2018-2022
	R2	Donner un mandat d'animation de kiosques de sensibilisation destinés aux aires publiques	2018-2022
	R3	Mettre sur pied un partenariat avec les responsables des écoles Brundtland afin de développer un programme de formation d'ambassadeurs en milieu scolaire, via la création de comités "verts" (composés d'adultes et d'enfants)	2018-2022
	R4	Faire des représentations auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'obliger la gestion des matières résiduelles dans tous les établissements d'enseignement	2019
	R5	Donner un mandat pour rejoindre certains publics spécialisés (personnes âgées, étudiants CEGEP/universités, nouveaux arrivants, etc.)	2019-2022
	R6	Mener une grande campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation sur le gaspillage alimentaire	2019
	R7	Mener une grande campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation sur le recyclage	2018
	R8	Mener une grande campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation sur la saine gestion des matériaux de construction, rénovation et démolition	2021
	R9	Mener une grande campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation sur la réduction à la source, le réemploi, la consommation responsable, l'herbicyclage et le feuillicyclage	2020
	R10	Mener une grande campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation sur la collecte et la biométhanisation des résidus alimentaires	2020-2022
	R11	Rappel des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation précédentes	2018-2022
	R12	Ajouter deux ressources en inspection afin d'accentuer les actions de suivi et de contrôle sur le territoire	2019-2022
	R13	Réaliser une revue des pratiques existantes ici et ailleurs afin de trouver la meilleure façon d'instaurer des mesures incitatives adaptées au mode de collecte par sacs des résidus alimentaires	2018
	R14	Développer et déployer en milieu scolaire une exposition itinérante interactive sur la gestion des matières résiduelles	2019-2022
	R15	Mener une campagne de sensibilisation visant à inciter les commerçants à donner leurs invendus et retours de marchandise à des organismes de charité	2020
	R16	Soutenir financièrement les organismes travaillant à diminuer le gaspillage alimentaire sur le territoire	2018-2022
	R17	Souligner et reconnaître les efforts et les performances des citoyens et des industries, commerces et institutions du territoire afin de leur donner de la visibilité et susciter l'émulation auprès de leurs pairs	2018-2022
	R18	Diffuser des chroniques sur la gestion des matières résiduelles en continu, toute l'année	2018-2022
	R19	Interdire le dépôt d'équipements électriques et électroniques et autres produits sous responsabilité élargie des producteurs dans la collecte des encombrants	2019
	R20	Réaliser une étude visant à identifier les matières reçues à l'incinérateur qui ont un impact négatif important sur les émissions atmosphériques afin de sensibiliser spécifiquement la population par la suite	2019
	R21	Modifier la réglementation afin d'obliger les promoteurs à prévoir des endroits adaptés pour la gestion des matières résiduelles dans leur plans de construction d'immeubles	2019-2020
	R22	Mesurer l'impact et l'efficacité des actions de communication effectuées sur une base régulière et corriger les façons de faire le cas échéant	2019-2022
	R23	Mettre sur pied un processus de rétroaction directe et systématique auprès des responsables de chargements contaminés au centre de tri	2018-2022
	R24	Aménager les installations de traitement existantes et à venir de façon à permettre les visites de publics de tous âges. Organiser de telles visites par la suite*	2018-2022
	R25	Développer un programme d'ambassadeurs pour la saine gestion des matières résiduelles dans les immeubles multilogements et condos	2019-2022
	R26	Mener des caractérisations afin d'évaluer la performance des actions mises sur pied	2018-2022
	R27	Modifier et appliquer la réglementation afin d'obliger la récupération des matières recyclables sur l'ensemble du territoire pour toutes les clientèles	2019-2022
	R28	Réglementer afin de contrôler l'installation et la gestion des cloches de récupération de textiles sur le territoire afin d'assurer que les dons servent réellement aux personnes défavorisées de la communauté de la grande région de Québec	2019